

STAGES DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

CONSTRUISONS L'AVENIR



Électrifions et simplifions les démarches

 À lire en page 2 (Édito)



pages
2-3

ACTUALITÉS Zoom sur...

- Un nouveau Directeur général pour le SERCE
- Un menu copieux pour la nouvelle législature européenne.
- Les qualifications du SERCE en route vers le zéro papier !
- Conférence « Comment implanter en France des data centers durables ? »

page
4

ÉNERGIE & CLIMAT

- CEE : une FAQ et un cercle d'experts
- Comment massifier la rénovation énergétique du tertiaire ?

pages
5

RÉSEAUX & ENVIRONNEMENT

- Un atelier « mobilités durables - IRVE », co-animé avec INFRANUM
- Les chiffres de l'éclairage
- Retour sur les ateliers de la réussite Île-de-France

page
6

PRÉVENTION & SÉCURITÉ

- Travaux d'éclairage public : suivez le guide !
- Des statistiques « accident » à portée de clics
- Journée « santé » RTE

page
7

ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS

- Découvrir les métiers en moins de 3 minutes.
- Stages de 2nde : objectif 1500 !
- Réseaux électriques : 43 000 recrutements
- Les emplois des infrastructures numériques évoluent

page
8

EN BREF

- Nominations
- Le SERCE dans la presse
- Agenda

ÉLECTRIFIONS ET SIMPLIFIONS LES DÉMARCHES POUR VALORISER LES SAVOIR-FAIRE DE NOS ENTREPRISES ET DÉPLOYER LE SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE DE DEMAIN



Pour dynamiser la croissance, les entreprises dont celles du Serce ont deux atouts : des savoir-faire reconnus dans

l'électrification et la décarbonation. Pour mieux les valoriser auprès des territoires, nos entreprises ont besoin d'une meilleure visibilité et d'une simplification de leur cadre d'investissement ; ce à quoi le Gouvernement français a répondu positivement, malgré un parcours semé d'embûches.



Jean de VAUXCLAIRS
Président du SERCE

L'examen en cours à l'Assemblée Nationale du projet de loi « simplification de la vie économique » devrait fluidifier les décisions d'investissements, notamment du côté des data center et des investissements industriels. À Bruxelles, la directive Omnibus précise les modalités d'application des textes du Green Deal. Le Serce se positionne avec un enthousiasme vigilant sur ce mouvement : si les simplifications sont de bon aloi, elles ne doivent pas s'apparenter à un détricotage des exigences en matière de transition énergétique, qui sont des leviers puissants de création d'activités pour les entreprises du Serce.

Malgré le nouveau report du décret de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, les débats estivaux autour de la proposition de loi « Gremillet » seront l'occasion pour le Serce et ses partenaires de rappeler la position esquissée dans leur cahier d'acteur lors de la précédente consultation : territorialisation & financement de la transition énergétique, électrification des usages, investissement dans les infrastructures électriques, soutien à la production électrique décarbonée.

Le Gouvernement a rappelé lors des récents débats parlementaires autour de la souveraineté énergétique que l'électrification des usages était la priorité de notre politique énergétique : décarbonation de l'industrie, installation de nombreux data centers, déploiement des mobilités électriques.

Nous portons ce message d'électrification au quotidien, que cela soit auprès de nos clients publics et privés dans les territoires, pour les accompagner dans leurs actions de décarbonation et lors de nos rendez-vous institutionnels auprès de l'administration et des décideurs politiques, avec l'objectif qu'ils se traduisent par des mesures concrètes, notamment dans le cadre du projet de loi de finances 2026.



ACTUALITÉS



UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU SERCE

Après deux ans à la Direction Générale du SERCE, Yannick Saint Roch quitte le SERCE pour se consacrer à d'autres opportunités professionnelles. Son successeur, Michel Gioria a rejoint le SERCE le 28 avril.

Titulaire d'un master en économie de l'environnement, de l'énergie et des ressources naturelles de l'université de Toulouse, il connaît bien les enjeux de la profession, comme en atteste son parcours à l'ADEME, 15 ans durant, d'abord à Angers, puis Marseille et Paris où il a pris la Direction Régionale Ile de France en 2017. Depuis 2021, il était Délégué Général de France Renouvelables.

En lien avec les priorités définies par le Bureau et le Conseil d'administration, il aura pour mission de poursuivre le développement du SERCE et le renforcement de son positionnement, pour porter la voix de notre profession au moment où les enjeux liés à l'énergie et la décarbonation la placent au cœur de l'actualité.

INDUSTRIE PROPRE, ÉNERGIE ABORDABLE, SIMPLIFICATION AU MENU DE LA NOUVELLE LÉGISLATURE EUROPÉENNE



La Commission européenne a révélé son programme de travail pour le début de la nouvelle législature, axé sur la compétitivité des entreprises et la réindustrialisation de l'UE. Le Pacte pour une Industrie propre vise à faire de la décarbonation un moteur de croissance, en soutenant les secteurs énergivores et les technologies propres. Ce pacte se décline en six thématiques, dont l'énergie abordable, les marchés porteurs de la décarbonation, et les compétences.

Dès juin 2025, les règles de subventionnement des États seront révisées pour favoriser les technologies propres à travers des mesures administratives et une proposition législative pour favoriser le verdissement des flottes de véhicules professionnels, le déploiement des pompes à chaleur et la location longue durée de véhicules électriques pour les particuliers.

Côté financement, la Commission émettra des recommandations aux États-membres s'agissant des taxes applicables aux énergies, et sur la manière de sortir des énergies fossiles. Des mesures pour accélérer les investissements publics et privés seront compilées dans un Acte prévu pour fin 2025, afin de favoriser la décarbonation industrielle, avec l'introduction de critères « fabriqués en Europe ». Une Banque pour la décarbonation industrielle, dotée de 100 Mds€ sera créée.

Enfin, la Commission européenne entend créer une « Union des Compétences » qui centralisera les données sur les compétences en tension et développera une stratégie commune de formation professionnelle.

Le Plan pour une énergie abordable repose sur quatre piliers : réduction des coûts énergétiques, constitution d'une union de l'énergie, stimulation de l'investissement et de la livraison de projets, et préparation aux crises énergétiques. Il focalisera l'attention du SERCE, puisqu'il regroupe tout un ensemble de mesures qui

touchent directement ses activités. Un plan d'action pour l'électrification et une feuille de route pour numériser le secteur de l'énergie sont en effet prévus pour 2026. Des orientations pour mieux rémunérer la flexibilité et alléger la fiscalité des réseaux sont également en réflexion. Un programme dense, qui devrait ancrer durablement le sujet de la transition énergétique au centre du paysage compétitif européen.

Enfin, en réponse aux multiples appels des instances patronales européennes, le train de mesures Omnibus I prévoit d'alléger les obligations de reporting extra-financier (RSE) pour les entreprises, réduisant ainsi le nombre d'entreprises concernées par la CSRD, la CS3D et la taxonomie européenne. Le nombre d'entreprises concernées par la CSRD, la CS3D et la taxonomie européenne serait alors fortement réduit (jusqu'à -80%), avec une baisse importante du nombre d'indicateurs à renseigner et des délais de conformité allongés.

Le SERCE juge l'effort de simplification louable, rendant plus acceptables les obligations de reporting, qui doit pour autant demeurer exigeant, notamment sur la dimension carbone. Il accueille favorablement ce calendrier, qui offre une visibilité sur les orientations futures. Il travaillera à l'élaboration des actions d'influence à entreprendre par l'intermédiaire de l'association EuropeOn lors d'une réunion à Woerden (Pays-Bas) le 13 mai prochain.

LE SERCE AUDITIONNÉ PAR L'APE

A pas moins de quatre reprises depuis ce début d'année, le SERCE a été sollicité par différentes équipes de l'Agence de Participation de l'État (APE) pour échanger sur les relations avec les grands donneurs d'ordre (ENEDIS, EDF, RTE, SNCF Réseau) suivis par Bercy.

Outre la conduite des investissements, c'est plus particulièrement sur les questions de Prévention sécurité que le Directeur Général du SERCE a été entendu. Il a pu mettre l'accent sur la spécificité et les contraintes de la consignation en travaux électriques, et plus globalement sur l'importance, tant en matière d'investissements que de

Prévention Sécurité, de bénéficier d'une visibilité fiable sur les trajectoires. Il a été invité à témoigner, aux côtés du Directeur de la Prévention d'ENEDIS, Olivier TERRAL, devant le club des RH des entreprises gérées par l'APE, ce qui constituait une première pour un représentant des prestataires de ces entreprises.

ZOOM SUR...

Les qualifications les plus demandées en 2024 :

- 16,3 % concernent la pose de câbles HTA, BT et cuivre
- 15,8 % les installations industrielles
- 12,8 % les réseaux aériens HTA-BT
- 12 % les installations Tertiaires.



Jean-Raymond ARTAUD
Président de la Commission
« Qualification » du SERCE

La nouvelle interface développée par le SERCE permet aux adhérents de déposer en ligne leurs dossiers de qualification ou de renouvellement, en remplissant directement les formulaires et en téléversant les certificats de capacité. Elle s'adresse exclusivement aux entreprises adhérentes, via un accès sécurisé et nominatif, attribué par le secrétariat du SERCE.

LES QUALIFICATIONS DU SERCE EN ROUTE VERS LE ZÉRO PAPIER !

Il existe des dizaines de métiers différents dans le monde industriel, du bâtiment, des travaux publics et de l'énergie, certains professionnels cumulant plusieurs savoir-faire. Pour permettre aux donneurs d'ordre d'apprécier la capacité professionnelle des entreprises avec lesquelles ils sont susceptibles de passer des marchés, le SERCE délivre plus de 100 qualifications qui font autorité dans le périmètre d'activité des entreprises de génie électrique et climatique. Toutes ces qualifications sont attribuées pour une durée de 4 ans.

La Commission « Qualification » examine régulièrement les demandes de qualifications dans le strict respect des procédures, définies par le Règlement intérieur.

En 2024, 53 demandes de renouvellement de qualifications lui sont parvenues (+39,5 % par rapport à 2023) et 373 qualifications ont été délivrées (+ 14 % par rapport à 2023).

Cette plateforme vise à simplifier les démarches, à gagner en efficacité et à tendre vers le zéro-papier. Finis les envois par courrier ou les multiples photocopies : désormais, tout se fait en ligne, y compris pour les membres de la commission qui examinent les dossiers directement depuis leur ordinateur, l'accès étant ouvert uniquement le jour de la réunion. Cela facilite la lecture et garantit une meilleure confidentialité des données.

Pour les adhérents, l'outil est conçu pour être intuitif : il guide l'utilisateur dans le remplissage des informations en signalant les éléments manquants. L'interface permet d'enregistrer les données et offre la possibilité de compléter la saisie ultérieurement si besoin. Il permet également de préserver la cohérence et la qualité des informations transmises, tout en assurant leur conservation par le SERCE.

Pour faire découvrir le dépôt en ligne des dossiers de renouvellement des qualifications, les membres de la Commission ont souhaité présenter la plateforme aux adhérents le 27 mars dernier, dans le cadre d'un webinaire.

Des évolutions sont déjà envisagées. La version actuelle pourra être enrichie selon les retours des utilisateurs. Parmi les pistes à l'étude : la publication des résultats de qualification ou encore l'accès aux cartes de membres depuis la plateforme. La commission reste à l'écoute des adhérents pour faire évoluer les qualifications. Nous sommes ouverts aux suggestions d'ajustements sur les nomenclatures métiers et leurs déclinaisons en qualifications, notamment pour intégrer de nouvelles activités comme cela a été fait ces dernières années (fibre optique, IRVE...).

L'interface intègre aussi un système de commentaires, permettant aux entreprises de faire remonter leurs remarques et de participer à l'amélioration continue du dispositif. L'objectif reste le même : proposer un outil simple, fiable et adapté aux besoins du terrain.



CONSULTEZ LE REPLAY DU WEBINAIRE (RÉSERVÉ AUX ADHÉRENTS) DEPUIS LE SITE SERCE.FR

Une date à retenir dès maintenant !

SAVE THE DATE

L'Assemblée Générale du SERCE se déroulera le **18 juin 2025**, elle sera suivie d'une **Conférence**.

CONFÉRENCE

Comment implanter en France des data centers durables ?



Au Jardin d'acclimatation

Mercredi 18 juin 2025

de 17 h 30 à 18 h 30
accueil à 16 h 45



La digitalisation de l'économie et le développement de l'IA s'accélèrent. En février dernier, lors du Sommet de l'IA, la France a exprimé son intention d'attirer les investisseurs pour implanter des centres de données sur son territoire, notamment des hyperscalers, essentiels pour l'IA. Des annonces majeures en termes d'investissements et des mesures pour faciliter leur implantation et accélérer les raccordements de datacenters ont été faites.

La France dispose déjà d'un maillage dense de data centers, répartis sur l'ensemble du territoire, qu'il convient d'adapter aux nouvelles exigences de performance, de sécurité et de durabilité.



NOUVEAUX MEMBRES

Cinq agences régionales du **GROUPE CEME** ont rejoint le SERCE : CEME Centre-Est à Charolles (71), CEME Aquitaine à Floirac (33), CEME Ile-de-France à Guyancourt (78), CEME Guérin à Saint-Lô (50) et CEME Cerniaut à Corbas (69).

- Quelles sont les attentes des opérateurs et clients de data centers ?
- La France a-t-elle des atouts particuliers à faire valoir ?
- La localisation d'un data center est-elle un facteur décisif ?
- Dans quelles conditions, un data center peut-il être considéré comme « durable » ?

- Quelles solutions peuvent apporter les entreprises du SERCE pour moderniser et rétrofiter les installations, de façon à les rendre plus efficaces et résilientes ?

Au cours de cette conférence, **des opérateurs de data centers** évoqueront leurs attentes, tandis que des entreprises du SERCE, expertes de l'optimisation énergétique envisageront la spécificité des réponses à apporter.

Participation sur inscription préalable

CEE : UNE FAQ ET UN CERCLE D'EXPERTS

Le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) confirme le début de la 6e période des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), au 1er janvier 2026, jusqu'en décembre 2030. Le dispositif des CEE encourage l'efficacité énergétique dans le tertiaire, l'industrie et l'éclairage public. Il définit les travaux ou équipements éligibles à l'obtention de certificats, facilitant ainsi la transition énergétique et offrant des incitations financières aux acteurs engagés.

Dans le cadre des travaux qu'elles réalisent, les entreprises adhérentes au SERCE génèrent de nombreux droits à CEE, qui sont souvent gérés par un intermédiaire, mandataire et/ou délégataire. Les relations liant ainsi obligés, entreprises de travaux et intermédiaires doivent être bien comprises afin de cerner parfaitement leur périmètre d'action ainsi que leurs rôles et obligations respectives.

À cette fin, le SERCE a constitué **un groupe de travail, composé d'experts du dispositif CEE** afin de répondre aux questions les plus fréquemment abordées. Il a mis en ligne **une FAQ**, destinée à s'enrichir des futures questions posées par les adhérents.

Elle est conçue pour évoluer : si une question n'y figure pas, les adhérents peuvent poser directement leur demande depuis la page dédiée. Le groupe de travail du SERCE, composé d'experts du dispositif CEE, s'engage à y répondre rapidement, enrichissant ainsi le contenu au fil du temps.

des bâtiments tertiaires et de l'industrie, dont les gains énergétique et carbone sont avérés.

Deux axes d'amélioration restent essentiels : lutter contre la fraude, qui nuit à la crédibilité du dispositif, et simplifier les démarches, afin de ne pas pénaliser les acteurs vertueux. Des avancées sont en cours, notamment sur la digitalisation des dossiers et l'assouplissement de certaines règles administratives.

La validation par le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) d'une 6ème période des CEE est une excellente nouvelle. Elle apporte la visibilité et la stabilité attendues, après une longue période d'incertitude. Les niveaux d'obligation annoncés, équivalents voire supérieurs à ceux de la 5ème période, ainsi que la pérennisation du dispositif jusqu'en 2035, confirment le soutien fort de l'État en faveur des économies d'énergie. Le SERCE appelle également de ses vœux à accentuer le fléchage des CEE vers les opérations d'amélioration à destination

Enfin, nous encourageons nos adhérents à faire remonter les technologies innovantes qui aujourd'hui, ne sont pas éligibles aux CEE. Le dispositif évolue : de nouveaux gisements apparaissent, notamment autour de la décarbonation et de l'électrification des usages. Ces retours sont essentiels pour nourrir le catalogue des opérations standardisées.

[CONSULTEZ LA FAQ ET POSEZ VOTRE QUESTION AUX EXPERTS \(RÉSERVÉ AUX ADHÉRENTS\) DEPUIS LE SITE SERCE.FR](#)

COMMENT MASSIFIER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU TERTIAIRE ?

Les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), sont un levier économique incitatif puissant pour encourager les travaux de rénovation énergétique qui oblige les fournisseurs d'énergie à promouvoir l'efficacité énergétique auprès de leurs clients, sous peine de pénalités financières. Or la valorisation des CEE dédiés au tertiaire ne représente que 7 %, contre 75 % appliqués au secteur résidentiel, sans corrélation avec le poids de leurs gisements respectifs.

Pour permettre de massifier les travaux de rénovation énergétique des bâtiments tertiaires, l'administration et l'ATEE qui pilote le dispositif des CEE, ont lancé un **groupe de travail « Rénovation globale tertiaire »** auquel le SERCE participe. À raison d'une réunion par mois, il s'agit de définir le cadre d'utilisation d'un nouveau programme CEE orienté vers des actions globales visant à améliorer l'efficacité énergétique du parc tertiaire, sans alourdir les démarches.

une action sur les systèmes (BACS) en complément de tout remplacement d'équipements majeurs ou travaux sur l'enveloppe du bâtiment. Ce dernier scénario permettrait de mesurer l'efficacité réelle des travaux et de maintenir la performance dans la durée.

Le SERCE, qui souhaite accentuer le fléchage des CEE vers des opérations d'amélioration appliquées au parc tertiaire et dont l'efficacité est avérée, se félicite de la mise en place de ce groupe de travail.

Deux propositions ont été faites. La première consiste à s'appuyer sur le programme CEE existant « Contrat de Performance Énergétique » et revoir sa formule de bonification, de quoi rentabiliser ainsi chaque euro investi et répondre aux objectifs initiaux. À défaut, le SERCE propose de soutenir ce nouveau programme « Rénovation Globale Tertiaire », qui intégrerait systématiquement dans les travaux quand il n'existe pas,



Rémi ALLET

Responsable Réglementation CEE de Carbon Shift (Equans)

La FAQ « CEE » mise en ligne par le SERCE s'adresse à l'ensemble de ses adhérents, en particulier aux entreprises ayant recours au dispositif des certificats d'économies d'énergie pour valoriser leurs travaux. Créé il y a 20 ans, ce dispositif est devenu un levier incontournable, mais il s'est aussi considérablement complexifié. Mal maîtrisé, il peut exposer à des risques importants. Cette FAQ vise donc à clarifier les fondamentaux et à répondre aux nombreuses interrogations rencontrées sur le terrain.

SAVE THE DATE

4 JUIN - UN WEBINAIRE SUR LE «GUIDE CPE»

Le SERCE a publié un guide pratique destiné à ses adhérents pour rappeler les bonnes pratiques et les points d'attention essentiels à la réussite d'un CPE.

Le **webinaire, organisé le 4 juin prochain** (puis disponible en replay), représentera une ressource supplémentaire pour les professionnels intéressés par les Contrats de Performance Énergétique et une mise en œuvre efficace.

Le webinaire reviendra sur les principaux chapitres du guide : présentation du CPE et de ses différentes déclinaisons ; questions à se poser quand on se lance ; financement ; atteinte des objectifs avec un bon suivi. L'enjeu : démystifier le CPE, en délivrant des conseils pratiques pour une mise en œuvre réussie. Des exemples concrets illustreront certaines bonnes pratiques, en insistant sur les points de vigilance à respecter.

[S'INSCRIRE AU WEBINAIRE \(RÉSERVÉ AUX ADHÉRENTS DU SERCE\)](#)



UN ATELIER « MOBILITÉS DURABLES - IRVE », CO-ANIMÉ AVEC INFRANUM

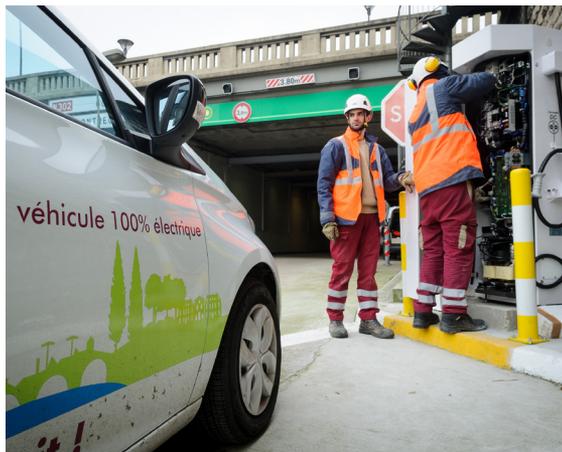
En réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en diminuant la dépendance aux énergies fossiles, la mobilité électrique joue un rôle crucial dans la transition vers une société plus durable. Une gestion intelligente de la recharge permet d'optimiser la répartition de la consommation, d'intégrer efficacement les sources intermittentes d'énergies renouvelables et d'ajuster la demande en fonction de la capacité du réseau électrique. Son développement est une réponse aux exigences croissantes de flexibilité et de fiabilité du système énergétique.

Les entreprises du SERCE, maîtrisent la distribution d'énergie électrique de puissance, gèrent les automatismes, assurent la communication entre le véhicule, la borne et le réseau via un réseau mobile ou fixe. Elles proposent des solutions complètes pour le déploiement, l'exploitation et la maintenance des infrastructures de recharge et des services associés, comme la supervision du réseau, la gestion des abonnements et des interfaces utilisateurs.

En créant un atelier « Mobilités durables - IRVE », le SERCE entend contribuer à l'essor d'une offre de formation exigeante et adaptée quant au déploiement

et à la maintenance des IRVE ; favoriser les bonnes pratiques au service de la qualité des installations ; encourager les investissements en faveur de la mobilité durable auprès des pouvoirs publics, et à terme, permettre des échanges entre parties prenantes lors d'événements.

Le 20 mars, une première réunion a rassemblé 8 représentants d'entreprises, autour d'**Emmanuel MARTIN** (FIRALP), qui préside cet atelier. Ce premier rendez-vous a permis d'échanger sur la feuille de route en déterminant priorités et groupes de travail dédiés.



SAVE
THE DATE

20-22 Octobre

Turin

Jicable, conférence internationale dans le domaine des câbles électriques isolés.



LES CHIFFRES DE L'ÉCLAIRAGE

L'Association Française de l'Éclairage (AFE), en partenariat avec les acteurs de la filière, dont le SERCE, a publié les résultats de la 2^{ème} édition de son étude «Les Chiffres de l'éclairage», qui analyse les tendances et l'évolution de l'éclairage public en France.

Cette enquête, engagée en 2024 pour l'année 2023, met en lumière une progression significative du taux de luminaires LED et une baisse notable de la consommation énergétique du parc d'éclairage national.

+ 9,1%

c'est le % de points lumineux équipés en LED, entre 2022 et 2023.

- 4,3%

c'est l'évolution de la puissance installée par point lumineux (W), entre 2022 et 2023.



Marie Pierre ALEXANDRE

Secrétaire générale de l'AFE

L'enquête est née d'un besoin urgent de fiabiliser les données sur l'éclairage public. Fin 2022, face à des chiffres incertains circulant dans les médias, nous avons décidé de lancer une enquête rigoureuse, avec l'appui d'un large panel d'acteurs (CEREMA, FNCCR, ADEME, SERCE, AITF et ATTF) et de nos délégations régionales. L'objectif : disposer de données précises, actuelles et représentatives. En 2023, 142 collectivités

ont répondu, contre 61 l'année précédente, ce qui représente environ 35 % de la population française.

Les résultats sont très parlants : 12 millions de points lumineux estimés, dont 40 % en LED fin 2023, contre 30 % en 2022. Cette accélération s'explique par le soutien massif du Fonds vert, les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), les marchés globaux de performance et les aides comme le plan LUM'Actee de la FNCCR. Le passage à la LED s'est accompagné d'une baisse de la consommation électrique spectaculaire : 2,4 TWh consommés en 2023 contre 3,3 TWh en 2022, soit une baisse de 29 %, quand la consommation électrique nationale ne baissait que de 3,20 %.

Au-delà des économies, ce changement technologique permet une gestion fine, connectée, et adaptée aux besoins des citoyens comme le respect de la biodiversité, en réponse notamment à l'arrêté de 2018 sur les nuisances lumineuses. L'extinction totale en cœur de nuit recule au profit d'une modulation raisonnée.

L'enquête sera actualisée chaque année, au moins jusqu'en 2026, car ces données sont précieuses pour les collectivités et pour ajuster les politiques publiques. Mais l'arrêt du Fonds vert dédié et la complexité d'accès à d'autres aides risquent de freiner la dynamique. Il faudra surveiller de près l'évolution en 2025.



[CONSULTEZ LE DOSSIER DE PRESSE ÉTUDE ÉCLAIRAGE](#)

RETOUR SUR LES ATELIERS DE LA RÉUSSITE

À l'occasion des Ateliers de la réussite, organisés les 12 et 13 février derniers par **SNCF Réseau Ile de France, Philippe Paillet (TSO) et Jean-Marc Antoine (Avenel)**, respectivement **Présidents des Commissions « Caténaires » et « Signalisation ferroviaire »**, et **Elodie Langlois (SPIE)** sont intervenus aux tables-rondes « Nos partenaires ont la parole ».

L'occasion pour eux d'évoquer notamment l'évolution de l'activité en 2024, le suivi des performances en matière de prévention et sécurité, et l'importance de la formation d'agents d'études en signalisation, via le CQP déployé par le SERCE. **Séverine Hanriot-Colin, Directrice Prévention Sécurité du SERCE** est également intervenue sur le programme « Nos Vies, notre priorité ».



PRÉVENTION & SÉCURITÉ



TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC : SUIVEZ LE GUIDE !

La modernisation des réseaux d'éclairage public en France s'accélère pour répondre aux évolutions réglementaires et intégrer de nouveaux équipements urbains connectés. Elle nécessite des milliers d'interventions quotidiennes pour assurer la maintenance en toute sécurité.

À la demande des membres de la Commission «Éclairage public et équipements connectés», le SERCE s'est rapproché de l'OPPBTP pour réaliser un guide sur les travaux d'éclairage public à proximité des réseaux électriques, auquel des adhérents du SERCE ont apporté leur retour d'expérience.

Le guide s'adresse à deux grandes cibles : les donneurs d'ordre (collectivités, syndicats d'énergie...) en tant qu'exploitants des réseaux et installations, ainsi que les entreprises intervenant sur ces mêmes réseaux et installations. Il vient préciser les règles de sécurité propres au voisinage électrique, souvent méconnues et donc non respectées, ainsi que l'importance de ne pas banaliser ces travaux ou interventions.

Parmi les points de vigilance : la diversité des risques (hauteur, circulation, électricité) et la singularité de chaque point lumineux. Aucune situation ne se ressemble, même dans une journée de maintenance classique. Toute intervention doit être préparée, et ne peut débiter qu'après un moment consacré à l'analyse

des risques et aux mesures de prévention à mettre en œuvre.

Les retours d'expérience des adhérents du SERCE ont enrichi le guide : chacun a apporté sa vision, ses pratiques, ses cas concrets... Avec l'OPPBTP, Enedis, la FNCCR et les entreprises autour de la table, nous avons pu croiser les regards pour construire un outil synthétique et opérationnel, centré sur les fondamentaux.

Le vrai défi commence maintenant : diffuser largement ce guide, le faire vivre sur le terrain, auprès des équipes et des donneurs d'ordre, pour que ces recommandations soient appliquées au quotidien.

[CONSULTEZ LE GUIDE SUR LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC A PROXIMITÉ DES RESEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC](#)



Christian CAUZIT

Responsable Sécurité de SPIE CityNetworks

Ce nouveau guide est né d'un constat : une recrudescence d'accidents graves liés aux travaux sur des installations d'éclairage public dans le voisinage des réseaux électriques (plus précisément à proximité de fils nus), notamment des électrisations, voire des électrocutions (souvent dans un contexte de travaux en hauteur).

En raison de ce constat, l'OPPBTP et le SERCE, ont souhaité prolonger le travail réalisé avec un premier guide consacré aux réseaux télécoms, en l'adaptant spécifiquement aux opérations d'éclairage public.



Nicolas LEFÈVRE

Membre de la Commission «Prévention Sécurité» du SERCE (SPIE France)

Nous avons fait évoluer l'outil de recueil statistique sécurité du SERCE pour le moderniser et le rendre plus fiable. Jusqu'à présent, les données

provenaient d'un double système mêlant plateforme numérique et formulaires manuels, ce qui limitait la robustesse de l'analyse. L'objectif était donc de centraliser les saisies dans un outil unique, 100 % digital, accessible à toutes les entreprises adhérentes, grandes ou petites et d'enrichir la dimension analytique.

Le nouveau portail offre une interface plus ergonomique et intuitive. Il ne s'agit plus uniquement de collecter

DES STATISTIQUES «ACCIDENT» À PORTÉE DE CLICS

des chiffres, mais de mieux qualifier les risques. L'outil permet désormais d'identifier plus finement les typologies de risques (travail en hauteur, électricité, risques routiers, chutes de plain-pied, manutention...) et de les croiser avec nos principales activités (HTB, industrie, tertiaire, réseaux, et désormais génie climatique/HVAC). Ce croisement entre types de risques et métiers offre un scope et une analyse plus large et plus fine.

Les résultats sont accessibles directement via l'interface, avec des extractions simples et visuelles. Chaque entreprise visualise ses données, mais le plus important reste la vision d'ensemble du secteur. Ces éléments alimen-

teront des publications trimestrielles et permettront de mieux cibler les actions collectives à mener.

Lors du webinar de lancement, le 24 mars dernier, l'outil a été présenté dans le détail aux adhérents du SERCE. Les premiers retours ont permis d'ajuster certains aspects, mais ils ont surtout confirmé que l'outil est très simple et intuitif à utiliser, ce qui en facilite l'appropriation. L'enjeu à présent est que toutes les entreprises adhérentes s'en saisissent. Plus la participation sera large, plus l'analyse collective sera pertinente. L'outil est un support, mais c'est l'engagement des membres qui fera sa force.

[CONSULTEZ LE REPLAY DU WEBINAIRE ET LE TUTO. DEPUIS SERCE.FR/PUBLICATIONS/](#)



JOURNÉE « SANTÉ » RTE

La sécurité est un enjeu majeur pour RTE qui gère des chantiers complexes et des risques importants. L'implication des managers et des salariés est essentielle pour intégrer la sécurité dans les gestes professionnels et la préparation des chantiers.

Le 17 mars dernier, RTE organisait sa journée « Santé », en valorisant notamment l'axe 3 de sa nouvelle politique en la matière : « Nous adapter ensemble pour relever les défis de la croissance et des transformations à venir ».

Le SERCE est intervenu lors des tables rondes « Maintenance & Travaux » et « Tertiaire » sur les thèmes respectifs « Boostons la collaboration chez RTE et avec nos Prestataires ! » et « Prescrit et Compétences en action chez RTE et avec nos Prestataires ».

À cette occasion, **Séverine Hanriot-Colin, Directrice Prévention Sécurité du SERCE** a souligné l'importance d'analyser les facteurs organisationnels des incidents pour en tirer des enseignements durables. Une préparation rigoureuse en amont, avec une définition claire des rôles et une analyse approfondie des risques, est essentielle pour aligner les équipes vers des objectifs communs. Enfin, l'innovation naît d'une collaboration basée sur la bienveillance, la curiosité et l'agilité, des leviers clés pour améliorer la sécurité et la performance.

SAVE THE DATE

Concours Sécurité
SERCE - OPPBTP

4 JUIN 2025

Depuis 1965, le Concours sécurité

SERCE / OPPBTP présente les efforts entrepris par la profession en matière de prévention des risques dans les entreprises. Il distingue, chaque année, les initiatives les plus méritantes ainsi que les équipes qui y contribuent.

La réception des dossiers de candidatures s'est clôturée le 31 mars dernier. **149 dossiers** ont été analysés par le jury, le 29 avril dernier.

La remise des prix aura lieu le 4 juin 2025 à Paris, dans les locaux de la FNTP à 14h.

SOCIAL & ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS



COMMENT PRÉSENTER LES ACTIVITÉS ET MÉTIERS EN MOINS DE 3 MINUTES ?

Le SERCE a réalisé un motion design destiné à présenter en quelques minutes les principaux domaines d'activité de la profession.

Celui-ci est diffusé dans son intégralité et sous la forme de modules vidéos thématiques, sur les sites internet du SERCE et sa chaîne Youtube.

Afin de maximiser son impact auprès d'un large public, une campagne publicitaire a été déployée au mois de mars via l'achat d'espaces sur Youtube, et sera reconduite en juin. Elle se double d'une diffusion ciblée à

destination des établissements scolaires, IUT, centres d'information et d'orientation (CIO), prescripteurs de l'orientation et des adhérents du SERCE.

Ces derniers sont notamment invités à la relayer sur leurs propres sites ou réseaux sociaux et à l'utiliser sans modération pour animer un stand ou introduire une présentation dans les établissements scolaires.



[CONSULTEZ LE MOTION DESIGN DEPUIS LE SITE SERCE.FR/PUBLICATIONS](https://www.serce.fr/publications)

STAGES DE 2^{NDE} : OBJECTIF 1 500 !

Pour la seconde année, le SERCE soutient l'initiative du Ministère de l'Éducation Nationale, avec lequel une convention a été signée, afin d'accueillir en entreprises des jeunes lycéens de seconde générale et technologique. L'opération se déroulera du 16 au 27 juin prochain.

Elle représente une formidable occasion de permettre aux élèves de découvrir le monde professionnel et d'affiner leurs projets d'orientation. Après une première expérience positive en 2024 où un millier de jeunes avaient découvert nos entreprises, le SERCE entend porter l'ambition cette année à 1 500 lycéens !

Pour mobiliser les entreprises, le SERCE a organisé le 25 mars dernier, en collaboration avec le ministère, un webinar de présentation de la plateforme « Un jeune, un stage » qui leur permet d'enregistrer leur proposition de stages. Le SERCE met également à leur disposition un

kit d'accueil, afin de faciliter leur intégration et leur faire vivre une expérience professionnelle enrichissante. Il se compose notamment d'un guide pratique pour les tuteurs de stage, proposant conseils et bonnes pratiques ; d'une fiche d'information juridique portant sur le statut des stagiaires ; d'outils de communication pour promouvoir la démarche auprès de leurs équipes ; d'un planning avec des suggestions de tâches et d'activités à proposer chaque jour aux jeunes ainsi que des trames d'interviews pour aider les lycéens dans leur découverte des métiers de la transition énergétique et numérique.



[TÉLÉCHARGEZ LE KIT D'ACCUEIL, DISPONIBLE DEPUIS LE SITE SERCE.FR/PUBLICATIONS](https://www.serce.fr/publications)

43 000 RECRUTEMENTS POUR LA FILIÈRE DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES D'ICI À 2030

D'ici 2040, Enedis et RTE prévoient d'investir près de 200 Mds€ pour poursuivre l'adaptation du réseau électrique au changement climatique, au développement des nouveaux usages et à l'intégration des énergies renouvelables.

La réalisation de ces investissements entrainera dans les prochaines années d'importants besoins en recrutements au sein des entreprises de la filière des réseaux électriques (ENEDIS, RTE, FNTP, GIMELEC, SERCE, SNER et SYCABEL), qui représente actuellement près de 100 000 salariés, dont 50 000 emplois cœurs de métiers.

Une étude, commandée par la filière, et qui s'inscrit dans le cadre de France 2030 et du programme « Compétences et Métiers d'Avenir » (CMA), permet d'établir un diagnostic. Elle répond à 3 objectifs en définissant les besoins de la filière en recrutement et en formation d'ici à 2030, en dressant une cartographie des cursus de formation existants et cibles à horizon 2030, et en proposant des solutions en termes de formations.

Les besoins sont massifs : 43 000 recrutements d'ici à 2030 (soit 7000 recrutements en moyenne/an), dont 80% concernent des métiers d'exécution et de maîtrise.

Si les opportunités d'emplois s'étendent à l'ensemble du territoire, la Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Ile-de-France devraient connaître une croissance particulièrement forte.

Le défi consiste non seulement à augmenter le nombre de jeunes formés, mais également à déployer largement ces formations, en s'adressant également davantage aux femmes. Pour ce faire, des cursus spécifiques adaptés aux besoins régionaux et destinés aux personnes en reconversion sont aussi envisagés. Afin de répondre à ces enjeux, la filière travaille sur plusieurs axes dont l'attractivité et les colorations de diplômes (BAC pro / BTS).



[CONSULTEZ LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DEPUIS LE SITE SERCE.FR/PUBLICATIONS](https://www.serce.fr/publications)

LES EMPLOIS DES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES ÉVOLUENT

A la demande du Comité de pilotage de l'EDEC infrastructures numériques, dont le SERCE est membre, une plateforme interactive de Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) a été créée et ouverte aux chefs d'entreprise, responsables des ressources humaines et aux salariés. Selon le profil du visiteur, cet outil permet

de s'informer sur la trajectoire professionnelle, et sensibilise l'utilisateur aux évolutions de la filière, l'aide à définir son besoin en compétence, et signale des ressources pratiques pour optimiser les recrutements ou identifier les dispositifs de formation adaptés.



[POUR DÉCOUVRIR L'OUTIL EN LIGNE](#)



ÉCOLES DES RÉSEAUX POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Kit en stock

Un kit de présentation des métiers de la filière des Réseaux électriques pour la transition énergétique a été réalisé pour permettre aux professionnels de présenter aux élèves de 3^{ème} la filière, les métiers et les parcours de formation associés. Disponible depuis la mi-mai, il enrichit le dispositif de communication de la filière, aux côtés du site internet « Écoles des réseaux de la transition énergétique » [site internet « Ecoles des réseaux de la transition »](https://www.serce.fr/publications).

 [Téléchargez le kit](#)

SAVE THE DATE **Métiers en Direct / Onisep**
19 JUIN

Présentation du métier **d'ingénieur photovoltaïque**, à travers le témoignage d'un représentant de l'entreprise **Garczynski Traploir Yvetot**, auprès de classes de seconde.

Des échanges avec des professionnels sur leurs métiers et parcours

EN BREF

NOMINATIONS

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL



DÉLÉGUÉ RÉGIONAL
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
Jean-François LUTERSZJAJN
(SPE Building Solutions)

CONSEILLER RÉGIONAL RÉSEAUX



CONSEILLER RÉGIONAL RÉSEAUX
RHÔNE-ALPES
Philippe WAMBECQ
(Bouygues Energies & Services)

L'ATELIER « MOBILITÉS DURABLES ET IRVE », CO-ANIMÉ AVEC INFRANUM



Le SERCE se rapproche d'Infranum pour co-animer un atelier « Mobilités durables et IRVE », présidé par
Emmanuel MARTIN
(FIRALP)

LE SERCE DANS LA PRESSE

DÉCEMBRE 2024

- Le Figaro Partners - « Tenons le cap de la transition énergétique des bâtiments tertiaires ! »

JANVIER 2025

- Le Moniteur – Interview de Jean de Vauxclairs – Génie électrique : « nos entreprises peuvent inscrire leur croissance sur le très long terme »
- XPAIR – Interview de Yannick Saint Roch - « Transition énergétique : il ne faut pas amoindrir nos exigences, mais faciliter leur atteinte »

FÉVRIER 2025

- Le Moniteur – Interview de Yannick Saint Roch en réaction à la présentation du SDDR de RTE

MARS 2025

- J3E – Publi-rédactionnel de Jean de Vauxclairs - « Les data centers, à la base du Sommet sur l'Intelligence artificielle »



CONSULTEZ LES INTERVIEWS DEPUIS LE SITE

PUBLICATION

NEWSLETTER N°03 - 02/2025

DÉCOUVREZ LES MÉTIERS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET NUMÉRIQUE

metiers-electricite.com

Votre newsletter des métiers de la transition énergétique et numérique :

Newsletter « Métiers » - n° 3

Le 3^e numéro de la newsletter consacré à la découverte des métiers de la profession sur le thème de l'éclairage public est paru.

Elle est adressée aux prescripteurs de l'orientation (Bureaux des entreprises des lycées, CIO, lycées d'enseignement technologique, établissements partenaires), et aux représentants régionaux du SERCE.



consultable depuis le site www.metiers-electricite.com/Actualités



Contact PRESSE **C-Comme Vous**

Angélique BUHR
angeliqua@c-commevous.com
Tél. : 06 18 37 75 60
www.c-commevous.com



Les entreprises de la transition énergétique et numérique

Contact **SERCE**

Marielle MOURGUES
m.mourgues@serce.fr
Tél. : 01 47 20 69 45
serce.fr



Retrouvez SERCE'INFOS et toutes les informations du SERCE sur le site internet :

serce.fr



AGENDA

21 mai

- Jury Concours Lumières 2025

22-23 mai

- Réunion des Secrétaires généraux à Edimbourg

26 mai

- SERCE/Enedis : GT « Postes »

27 mai

- SERCE/SNCF Réseau : GT « Postes »
- Commission « Centrales et Nucléaire »

3 juin

- Bureau du SERCE
- Commission « Caténaires »

4 juin

- Webinaire SERCE « Guide CPE »
- Remise des Prix Concours Sécurité SERCE OPPBTP

5 juin

- Commission « Qualification »

10 juin

- Commission « RH »

11 juin

- Rencontre avec les entreprises de la région Auvergne Rhône Alpes
- Commission « Smart grids et EnR »
- SERCE / Enedis Ile de France : Comité de liaison régional

17 juin

- Commission « Prévention Sécurité »
- Commission « Efficacité énergétique »

18 juin

- Assemblée générale du SERCE, suivie d'une conférence « Comment implanter en France des datacenters durables ? »

19 juin

- Onisep - Les métiers en direct
- Comité Séquelec national

24 juin

- Session CQP « Agent d'études en signalisation ferroviaire »

25 juin

- Rencontre avec les entreprises de la région Normandie
- Webinaire SERCE - Déploiement BACS

26 juin

- Atelier « Mobilités durables – IRVE »

27 juin

- Rail Open Lab : Bureau

2 juillet

- Session CQP « Monteur en signalisation ferroviaire »

3 juillet

- Commission « Environnement et Économie circulaire »

4 juillet

- Commission « Juridique »

10 juillet

- SNCF Réseau : Comité de suivi trimestriel « Nos vies, notre priorité »



LE SERCE SOUTIEN L'ACTION D'ÉLECTRICIENS SANS FRONTIÈRES